

## Cas B J'ai déjà obtenu mon CESS (Certificat d'enseignement Secondaire Supérieur)

Les inscriptions en 1<sup>ère</sup> année se feront **en ligne à partir du 15 mai 2019**

(PAS D'ENVOI POSTAL) **Voici les documents nécessaires à l'inscription**

- une photocopie (recto/verso) de la **carte d'identité** valide ;
- une **photo d'identité** récente ;
- pour les **étudiants étrangers** dont les **parents habitent en Belgique** :  
**une composition de famille récente** (moins d'1 mois) **ORIGINALE** (selon la commune ce document est délivré gratuitement si spécifié qu'il est destiné à une école) ;
- le **CESS ORIGINAL** (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur).  
Nous en ferons une copie conforme, l'original vous sera rendu directement ;
- **l'attestation de non solde/non dette** à demander à (aux) école(s) supérieure(s) fréquentée(s) en Belgique attestant **que vous n'avez aucune dette envers elle(s)** ;
- **l'attestation du bilan de santé ORIGINAL** à demander à la dernière école supérieure fréquentée en Belgique (pas de certificat médical du médecin de famille ou autre).
- **les attestations ORIGINALES** justifiant **TOUTES les activités** depuis l'obtention du diplôme secondaire jusqu'à votre inscription à l'ESA.  
Pour chaque année, il faut justifier de septembre à juin. :
  - si études supérieures: **attestation de fréquentation antérieure** (avec dates d'entrée et de sortie) et **tous les relevés de notes**.  
**Attention** : les attestations de fréquentation "simple" ou "certificats de scolarité" ne sont PAS VALABLES.
  - si travail : **contrats de travail détaillés avec dates d'entrée et de sortie et le nombre d'heures effectué par semaine et fiches de paie**.
  - si voyage : **billets d'avion, attestation de séjour linguistique ou tout autre document prouvant le déplacement** etc.
- Si demandeur d'emploi (en Belgique) :
  - **Actiris** : obtenez « l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi – Après études A 23 J » et demandez à l'ONEM une attestation
  - **Forem** : obtenez « l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi – Après études A 23 6 » et demandez à l'ORBEM une attestation
- si chômeur : - attestation de l'ONEM ou de l'ORBEM (en Belgique)
  - - attestation de Pôle Emploi (en France)
- **les frais de dossier s'élèvent à 60 €** (non remboursables) et sont à payer en liquide ou par bancontact. Pas de carte de crédit, ni de chèque, ni de virement bancaire.

### ATTENTION

**Lors du rendez-vous pour finaliser l'inscription vous devez apporter les ORIGINAUX de TOUS les documents demandés, sinon l'inscription sera refusée. (Original ≠ copie conforme, scan couleur, photocopie couleur).**

Les présentes conditions sont susceptibles d'être à tout moment modifiées en fonction de l'évolution de la législation.